

1. MOTIVATION DU PROJET ET HISTORIQUE DE L'EXPLOITATION

M. Stéphane DANIEL est issu d'une famille d'éleveurs : ses parents exploitaient le site d'élevage de la Ville Rault sur la commune de CORSEUL. Lors de son installation en 2004 en GAEC du Chesnay Chel, M. DANIEL a repris le site de « le Chesnay Chel » sur la commune de LA LANDEC. L'élevage de veaux de boucherie était alors majoritaire. Un atelier laitier était également présent. L'atelier porcin a été mis en place quelques années plus tard, en 2010, avec l'obtention de l'arrêté du 16/09/2010. Entre-temps l'atelier laitier a été arrêté et l'atelier veaux de boucherie diminué à 372 places. L'atelier porcin a été développé pour 1037 places en engraissement ; 360 places en post-sevrage, en 2014.

Le GAEC s'est transformé en EARL du Chesnay Chel. En 2019, M. DANIEL se retrouve seul représentant de l'EARL.

M. DANIEL détient des parts dans la maternité collective SCEA de Bellevue sur la commune de LA LANDEC. Les porcelets nés de cette maternité sont envoyés en post-sevrage, sur les différents sites d'engraissement des associés. Avec l'augmentation de la prolificité, le nombre de porcelets a donc augmenté. De plus, il est prévu que l'un des associés de la SCEA de Bellevue quitte la société en 2024 : M. DANIEL a donc saisi l'opportunité de racheter quelques-unes de ses parts et donc le nombre de porcelets à engraisser.

D'autre part, le site du Chesnay Chel est en Label Rouge « Saucisse de Morteau » ; le cahier des charges impose notamment de proposer plus de place aux porcs en fin de lot. Actuellement l'éleveur doit détasser les animaux en fin de lot pour respecter ce cahier des charges.

Le projet de M. DANIEL s'explique donc par le besoin de valoriser le nombre croissant de porcelets sortis de la maternité collective ainsi que de respecter le cahier des charges en Label Rouge, sans avoir besoin de détasser les animaux.

Enfin, le site d'élevage est passé en FAF intégrale depuis 2020. L'éleveur souhaite donc valoriser cet outil de production et produire l'intégralité de ses aliments sur place, en partie grâce aux céréales produites sur la SAU en propre. M. DANIEL est autonome en blé, en maïs ; il achète l'orge à ses voisins ; le lin, les tourteaux de soja et de colza sont également achetés, ainsi que le lactosérum et les compléments minéraux.

L'atelier veaux de boucherie requiert de la main d'œuvre qualifiée et régulière, plusieurs heures de travail par jour et de la rigueur technique. Etant actuellement seul représentant de l'EARL du Chesnay Chel, M. DANIEL souhaite arrêter cet atelier afin de se dégager du temps pour le développement de l'atelier porcin.

L'un des hangars du site d'élevage est équipé de panneaux solaires, mis en place en 2011. Ces installations permettent de couvrir 20% des besoins en électricité.

2. CAPACITES TECHNIQUES

L'EARL est composé d'un seul représentant : M. Stéphane DANIEL. Comme cela l'a été décrit précédemment, M. DANIEL est issu d'une famille d'agriculteurs et bénéficie de plus de 20 ans d'expérience dans l'élevage.

M. Stéphane DANIEL a obtenu son Brevet Technique Supérieur Agricole en 1991 et dispose d'un certificat de spécialisation en fiscalité agricole (1996). Installé depuis 2004, il dispose de plus de 20 ans d'expérience dans le milieu agricole.

M. DANIEL possède des compétences techniques à la fois en production animale et en grandes cultures ; son expérience lui a permis de pouvoir aujourd'hui gérer sa propre exploitation agricole.

L'exploitant a mûrement réfléchi son projet et a pu compter sur l'appui technique de ses différents partenaires (techniciens bâtiment, élevage, environnement, conseiller financier, etc.).

L'éleveur s'informe des évolutions techniques et réglementaires à travers des revues dématérialisées ou sur support papier ; grâce aux informations communiquées par leur groupement, coopérative et la Chambre d'Agriculture ; par des salons agricoles spécialisés ; enfin, en suivant des formations lorsque l'occasion se présente.

3. CAPACITES FINANCIERES

Une étude économique a été réalisée à l'occasion de ce projet, par l'exploitant lui-même, qui dispose de compétences en comptabilité. Elle a été établie à partir des derniers bilans comptables et se projette sur les cinq prochaines années.

L'étude conclut à la viabilité du projet dans les années à venir sous réserve de bonnes performances de production :

« L'EARL DU CHESNAY CHEL est en capacité de générer avec son projet un excédent de trésorerie qui permettra de financer ses nouvelles annuités. L'arrêt de la production de veaux de boucherie n'aura pas de conséquences financières au vu de la chute des annuités en 2025. Avec la prise en compte de la marge moyenne par porc sur les quatre dernières années, L'EARL DU CHESNAY CHEL dispose de perspectives économiques favorables pour réussir son projet de construction d'un nouveau bâtiment d'engraissement pour le montant des travaux estimé. »

Les pièces justificatives sont présentées dans ce document, à la suite de ce paragraphe.

**ETUDE ECONOMIQUE DU PROJET
D'ENGRAISSEMENT DE PORC**

**EARL DU CHESNAY CHEL
20 LE CHESNAY CHEL
22980 LA LANDEC**

**CONSTRUCTION D'UNE PORCHERIE
D'ENGRAISSEMENT DE 600 PLACES ET DE 200 PLACES
DE POST SEVRAGE**

JUILLET 2023

Présentation de l'entreprise

L'earl du chesnay chel a quatre activités distinctes,

- une production de veaux de boucherie (372 places)
- une production de porcs en post sevrage engraissement (1397 places)
- deux centrales photovoltaïques dont une en autoconsommation
- une production de céréales (160 hectares) destinée à l'atelier porcs

PROJET

L'objectif du projet est de restructurer la partie élevage en arrêtant la production de veaux de boucherie tout en augmentant l'effectif porcs afin d'utiliser toute la production de céréales de l'exploitation pour l'atelier porc.

L'importation du fumier de bovin s'arrêtera afin de conserver l'épandage en propre,

L'approvisionnement des porcelets se fera à partir de la scea de bellevue comme aujourd'hui par une prise de participation complémentaire.

ANALYSE FINANCIERE

La marge brute par porc charcutier varie selon les années en fonction du coût alimentaire et du prix au cadran. Les porcs sont commercialisés en label rouge avec 35 % du prix de vente établit au prix de revient et 65 % en fonction du prix au cadran. La plus value technique et label est en moyenne de 30 centimes.

Depuis 2021, la faf a été complétée afin de fabriquer l'ensemble des aliments. Cela permet d'optimiser le coût alimentaire et ainsi améliorer la marge par porc.

	2019	2020	2021	2022	MOYENNE
MARGE BRUTE EUROS PAR PORC	52	31	36	66	46

**Le coût du projet sera de 600 000 euros financé sur 15 ans à 3,5 %.
L'annuité sera donc de 52 000 euros. La mise en service du bâtiment sera effective au plus tard pour début 2025.**

Évolution des annuités actuelles

	2023	2024	2025	2026	2027
ANNUITES	202000	150000	137000	116000	94000

Impact du nouvel investissement sur la trésorerie

ANNEE 2025	AVANT PROJET	APRES PROJET	SOLDE
ANNUITES	137000	189000	52000
MARGE PORC	193200	276000	82800

L'arrêt de la production de veaux entraîne une chute de la marge globale de 62000 €. Celle-ci sera compensée par la chute du montant des annuités en 2025 de 65000€ par rapport à 2023.

L'arrêt de la production de veaux n'aura pas de conséquences en terme de trésorerie sur l'exploitation.

La marge porc après projet de 82800 € permettra de financer les nouvelles annuités de 52000 € liées au nouvel investissement .

Conclusion

L'earl du chesnay chel est en capacité de générer avec son projet un excédent de trésorerie qui permettra de financer ses nouvelles annuités. L'arrêt de la production de veaux de boucherie n'aura pas de conséquences financières au vu de la chute des annuités en 2025.

Avec la prise en compte de la marge moyenne par porc sur les quatre dernières années, l'earl du chesnay chel dispose de perspectives économiques favorables pour réussir son projet de construction d'un nouveau bâtiment d'engraissement pour le montant des travaux estimé.



CÔTES D'ARMOR
PÔLE D'AFFAIRES

Pôle d'Affaires
La Croix Tual
22440 PLOUFRAGAN

☎ : 02.96.01.31.95
@: poledaffaires@ca-cotesdarmor.fr

EARL DU CHESNAY CHEL
20 LE CHESNAY CHEL
22980 LA LANDEC

Ploufragan,
Le 01 septembre 2023

ATTESTATION

La Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel des Côtes-d'Armor, La Croix Tual, 22440 PLOUFRAGAN représentée par Monsieur Yoann DUQUESNES agissant en qualité de Responsable Adjoint du Pôle d'Affaires au Crédit Agricole des Côtes d'Armor, certifie et atteste que l'EARL DU CHESNAY CHEL, représentée par Monsieur Stéphane DANIEL, a reçu, ce jour, un avis de principe favorable, dans l'attente qu'il soit définitivement statué, à la demande d'agrandissement d'un bâtiment d'élevage en élevage porcin (200 places de PS et 700 places d'engraissement) pour la constitution du dossier administratif.

Cet avis de principe, sur les bases des résultats technico-économiques actuellement connus (résultat comptable clos au 31/01/2023) reste subordonné à l'obtention des autorisations administratives nécessaires et devra être confirmé lors de la demande du financement.

Fait à PLOUFRAGAN,

le 01 septembre 2023

Pour servir et valoir ce que de droit.

La présente attestation a une durée de 30 jours à compter de ce jour.

Le Responsable Adjoint du Pôle d'Affaires

Yoann DUQUESNES

Suivez l'actualité de la Caisse Régionale : ca-cotesdarmor.fr



CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DES CÔTES D'ARMOR

Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit. Siège social situé 9 rue du Plan, la Croix Tual, PLOUFRAGAN, 22098 SAINT-BRIEUC CEDEX 9. Tél. 02 96 01 31 12 (Prix d'un appel local) Société de courtage d'assurance immatriculée auprès de l'ORIAS sous le n° 07 023 501. 777456179 R.C.S ST-BRIEUC.

CAISSE DE CREDIT MUTUEL DE BROONS-
JUGON

18 PL DUGUESCLIN
22250 BROONS
RCS : 309518116 SAINT MALO

Tél : 0296845856
cmb.fr

DU CHESNAY CHEL
20 LE CHESNAY CHEL
22980 LA LANDEC

Objet : Attestation

ATTESTATION

Je soussigné(e) CLAUDIA LE QUILLEUC représentant la CAISSE DE CREDIT MUTUEL DE BROONS-JUGON 18 PL DUGUESCLIN 22250 BROONS atteste qu'un accord de financement a été donné pour :

-achat de parts sociales à hauteur de 50 000 €

-bâtiment agricole à hauteur de 610 000 €

Cette attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à BROONS, le 12 septembre 2023.

RESPONSABLE CLIENTELE AGRICOLE
CLAUDIA LE QUILLEUC

Crédit Mutuel de Bretagne
Caisse Crédit Mutuel de Broons-Jugon
18 place Duguesclin
BP 13
22250 BROONS
Tél. : 02 96 84 79 30 Fax : 02 96 84 79 39
SIREN : D309 518 116 RCS : Saint Malo
Société coopérative de crédit à capital variable et de courtage d'assurances
(affiliée au Crédit Mutuel Arkea, n° ORIAS : 07 025 585)

CAISSE DE CREDIT MUTUEL DE BROONS-
JUGON
18 PL DUGUESCLIN
22250 BROONS
RCS : 309518116 SAINT MALO

Tél : 0296845856
cmb.fr

DU CHESNAY CHEL
20 Le chesnay chel
22380 LA LANDEC

Objet : Attestation

ATTESTATION

Je soussigné(e) CLAUDIA LE QUILLEUC représentant la CAISSE DE CREDIT MUTUEL DE BROONS-JUGON 18 PL DUGUESCLIN 22250 BROONS atteste qu'un accord de financement a été donné à hauteur de 610 000 € pour un bâtiment agricole.

Cette attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à BROONS, le 12 septembre 2023.

RESPONSABLE CLIENTELE AGRICOLE
CLAUDIA LE QUILLEUC

